



CHRONOLOGIE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 DU POINT DE VUE DE L'AECQ

Ce document présente une vue d'ensemble des événements survenus du mois de mars au mois d'août 2020 dans la vie de l'Église au Québec, dans l'objectif de dégager des enjeux révélés par la pandémie de la COVID-19. La dimension provinciale est privilégiée. Plusieurs autres événements et prises de parole ont eu lieu [dans chaque diocèse](#), dans chaque paroisse. Leur histoire reste à faire, tout comme celle des [pratiques innovantes](#) qui ont émergées.

- 12 mars 2020 :** Le gouvernement du Québec demande l'annulation de tous les événements de plus de 250 personnes, en raison de la nouvelle pandémie de la COVID-19. Réunis en plénière, les évêques catholiques du Québec [annoncent](#) l'annulation de toutes les messes du samedi soir, du dimanche et les célébrations dominicales de la parole. Chaque diocèse décidera s'il maintient les églises ouvertes. Dans les jours qui suivent, la fermeture des écoles et des garderies oblige un grand nombre de personnes à rester à la maison.
*14 mars : [message pastoral](#) du Président pour le 3^e dimanche du Carême.
- 15 mars 2020 :** Le gouvernement annonce la fermeture des lieux de rassemblement (sans mentionner les lieux de culte). L'Exécutif de l'AECQ [encourage](#) l'annulation de toutes les célébrations et activités publiques dans les églises du Québec. Dans les jours qui suivent, plusieurs diocèses ferment leurs églises. Des ressources pastorales sont progressivement développées et mises en place, notamment sur les réseaux sociaux. Des chaînes téléphoniques et d'autres formes d'entraide communautaires seront également expérimentées.
- 16 mars 2020 :** Le premier ministre annonce que le gouvernement [ordonne](#) la fermeture d'une série d'endroits publics, dont les lieux de culte, en indiquant : « Tous les rassemblements religieux (baptêmes, mariages, funérailles) de quelque confession que ce soit devront idéalement être suspendus, à moins d'être essentiels. Dans ce cas, la distanciation sociale devra être observée ».
- 20 mars 2020 :** Le cabinet du premier ministre publie une [déclaration](#) indiquant que le premier ministre a demandé que cessent tous les rassemblements dans les lieux de culte, que cette directive émane de la Santé publique et qu'elle s'adresse à toutes les communautés sans exception. Le cabinet indique avoir travaillé avec des députés du Parti libéral du Québec pour entrer en contact avec les leaders

des communautés religieuses. Le porte-parole du Conseil musulman de Montréal affirme que l'annonce initiale était confuse, qu'elle a été comprise comme une suggestion et qu'elle « traduit un manque de connaissance sur les responsabilités qu'ont les mosquées ».

*20 mars : [message pastoral](#) du Président sur l'aspect communautaire de la foi.

21 mars 2020 : Un conseiller politique de la ministre de la Santé et des Services sociaux contacte le Secrétaire général de l'AECQ pour voir s'il lui serait possible de faire en sorte que les responsables religieux unissent leurs voix pour annoncer eux-mêmes la fermeture des lieux de culte. Cela éviterait au gouvernement de faire un décret ou de légiférer. Le projet d'une déclaration commune émerge.

23 mars 2020 : Le gouvernement annonce le confinement général de la province en décrétant que toutes les entreprises et tous les commerces du Québec ferment jusqu'au 13 avril, à l'exception des « services essentiels » qu'il identifie. Le même jour, publication de la [Déclaration commune des responsables et représentants de communautés religieuses présentes au Québec](#), annonçant l'annulation de tout rassemblement religieux et la fermeture temporaire de tous les lieux de culte. La déclaration appelle toutes les personnes croyantes à collaborer avec les autorités gouvernementales pour faire face à la pandémie. Dans les jours qui suivent, plusieurs diocèses et paroisses procèdent à des mises à pied importantes. D'autres misent sur le télétravail. Des mesures d'aide financière sont progressivement mises en place par les gouvernements.

*4 avril : [message pastoral](#) du Président à l'occasion de Pâques.

7 avril 2020 : Dans sa conférence de presse quotidienne, le premier ministre du Québec interpelle les leaders religieux pour qu'ils rappellent à leur communauté qu'aucun rassemblement physique ne pourra avoir lieu à Pâques, le 12 avril. Il rappelle également aux familles qu'elles ne pourront pas se réunir.

16 avril 2020 : Un [article](#) annonce que la COVID-19 a provoqué le décès de deux antoniennes dans le diocèse de Chicoutimi. Dans les semaines qui suivent, plusieurs communautés religieuses sont touchées par la pandémie. Début mai, le premier ministre affirmera que le gouvernement est au fait de la situation.

17 avril 2020 : Le conseil Église et Société de l'AECQ publie un [message](#) sur la pandémie et « la guérison du corps social », soulignant que la crise révèle plusieurs injustices et inégalités qui doivent être combattues. Le Conseil affirme que la pandémie appelle à un changement des pratiques plutôt qu'un « retour à la normale ».

19 avril 2020 : En [entrevue à Radio-Canada](#), Mgr Paul-André Durocher souligne que les finances des paroisses sont durement touchées par la pandémie.

- 24 avril 2020 : Ouverture d'un [centre de jour pour les personnes itinérantes](#) dans une église de Longueuil. L'initiative est [mise sur pied](#) par le diocèse, la ville, le service de police de l'agglomération et des organismes communautaires.
- 3 mai 2020 : Dans un [reportage](#), Radio-Canada aborde les difficultés financières qui guettent plusieurs paroisses et risquent de causer (ou d'accélérer) la fermeture de plusieurs églises dans les prochains mois et les prochaines années.
- 6 mai 2020 : Deux jours après l'annonce gouvernementale d'une atténuation progressive des mesures de confinement qui commencera par la réouverture des écoles hors du Grand Montréal, l'AECQ annonce à l'interne que les leaders des traditions religieuses travaillent à mettre en place un protocole pour la réouverture des lieux de culte qui sera bientôt soumis à la Santé publique. Un protocole spécifique au rite catholique est aussi développé et un travail de concertation s'effectue avec la direction des cimetières et des salons et coopératives funéraires. L'AECQ dit être en communication directe avec le bureau du premier ministre et les responsables de la santé publique.
- 8 mai 2020 : La Table de concertation interreligieuse envoie la proposition de protocole de réouverture au gouvernement. En [entrevue](#), Mgr Marc Pelchat signale que des demandes adressées au gouvernement restent sans réponse. En particulier, il y a « deux poids deux mesures » sur la question des funérailles, car les salons funéraires sont ouverts alors que les églises, souvent beaucoup plus grandes, doivent demeurer fermées.
- 12 mai 2020 : En [entrevue](#), le Secrétaire général annonce qu'il y aura plusieurs mesures sanitaires mises en œuvre lorsque les lieux de culte rouvriront. Il indique que l'AECQ a « un dialogue ouvert avec le gouvernement » et que « la communication est très fluide et l'oreille est attentive. »
- 15 mai 2020 : Le conseil Communautés et Ministères de l'AECQ publie un [document](#) offert aux évêques et à leurs collaboratrices et collaborateurs, « Réflexions sur nos communautés chrétiennes au temps de la COVID-19 », qui souligne plusieurs initiatives remarquables, mais aussi la difficulté de « faire Église autrement ». Le texte invite à explorer des voies de changement dans les mois à venir.
- 17 mai 2020 : Quatre leaders religieux, dont l'archevêque de Québec, donnent une [entrevue à TVA](#) sur l'importance de la réouverture des lieux de culte et disent que le gouvernement n'a pas encore répondu à leurs demandes.
- 24 mai 2020 : Nouvelle [prise de parole](#) du cardinal Lacroix à LCN et TVA déplorant que le gouvernement ne réponde pas aux demandes des leaders religieux.

- 25 mai 2020 : Le gouvernement annonce la réouverture prochaine des centres commerciaux à l'extérieur du Grand Montréal. L'AECQ [annonce](#) que l'Église travaille sur un protocole sanitaire en prévision de la reprise progressive des rassemblements.
- 27 mai 2020 : L'archidiocèse de Sherbrooke [annonce](#) qu'une première église fermera définitivement ses portes, en raison de difficultés financières exacerbées par la pandémie.
- 28 mai 2020 : Première rencontre des membres de la Table de concertation interreligieuse avec une équipe gouvernementale, par visioconférence.
- 29 mai 2020 : Publication d'un communiqué de la Table interreligieuse, [Vers une réouverture sécuritaire des lieux de culte au Québec](#), qui fait état des échanges du 28 mai avec les autorités civiles sur l'importance des lieux de culte pour les croyantes et les croyants et sur le rôle positif des leaders religieux pour faciliter, dans leur communauté, la communication et la compréhension des décisions gouvernementales. Les leaders religieux se disent satisfaits de la rencontre, qu'ils perçoivent comme un « réel débloqué de la situation ».
- 15 juin 2020 : Le gouvernement annonce que les rassemblements intérieurs de 50 personnes et moins seront autorisés dans les lieux publics à partir du 22 juin. Les lieux de culte ne sont pas mentionnés par le premier ministre en conférence de presse, alors que les communautés de foi s'attendaient à être incluses dans l'annonce.
- 17 juin 2020 : La Table interreligieuse publie un [communiqué](#) annonçant la réouverture des lieux de culte et affirme qu'elle souhaite devenir un forum permanent de dialogue entre les différents groupes religieux, d'une part, et avec l'État et la société, d'autre part. L'AECQ publie un [communiqué](#) annonçant la réouverture des églises. Le même jour, le gouvernement annonce la reprise des sports et des activités physiques. Lors de la dernière question d'une [conférence de presse à Québec](#), le Directeur général de la santé publique confirme, suite à une question d'une journaliste sur les communiqués des responsables religieux, que les lieux de culte pourront effectivement rouvrir le 22 juin, en respectant la limite de 50 personnes et diverses mesures sanitaires.
*17 juin : [message pastoral](#) du Président sur la réouverture.
- 18 juin 2020 : Dans un [communiqué conjoint](#), la corporation des thanatologues, l'association des cimetières chrétien et l'AECQ présentent les mesures qui seront mises en place pour organiser des funérailles dans les églises à partir du 22 juin.
- 26 juin 2020 : Les présidents et secrétaires des trois conseils de l'AECQ (Communautés et ministères, Évangélisation et Vie chrétienne, Église et Société) se réunissent avec le président et le secrétaire général de l'Assemblée afin de réfléchir aux

suites à donner à la pandémie. Il est convenu de dédier au moins une journée de la plénière de septembre à réfléchir collectivement à ce que la pandémie a révélé de l'Église au Québec et à quoi l'Église est appelée.

- 29 juin 2020 : Lors d'une [conférence de presse](#), le Directeur national de la santé publique est questionné sur une paroisse de Québec qui aurait reçu 150 fidèles lors d'une messe. Le D^r Arruda affirme que si la distanciation physique est respectée, que le masque est porté et que le chant est évité, il n'est pas problématique d'accueillir plus de 50 personnes.
- 8 juillet 2020 : Un [article](#) de Radio-Canada à Matane affirme que « les évêques catholiques du Québec font fi du décret d'urgence sanitaire » en autorisant des rassemblements de plus de 50 personnes. L'article reste sans écho.
- 20 juillet 2020 : Dans une [lettre d'opinion](#), une professeure de l'École de santé publique de l'Université de Montréal explique le long processus de préparation et de concertation qui a mené à la réouverture sécuritaire des lieux de culte.
- 23 juillet 2020 : Le gouvernement [annonce](#) qu'à compter du 3 août, les rassemblement de 250 personnes et moins seront autorisés dans les salles de spectacle, les théâtres, les cinémas, les matchs sportifs et les entraînements. Les lieux de culte sont inclus et mentionnés. Les grands événements demeurent toutefois interdits.
- 26 juillet 2020 : À Saint-Anne-de-Beaupré, le cardinal Lacroix [interpelle](#) les autorités gouvernementales à propos de leur gestion irrespectueuse des relations avec les communautés de foi durant la pandémie. Il souligne l'importance des besoins spirituels et il déplore l'évitement, par le gouvernement, de « tout dialogue ouvert et serein avec les responsables des communautés de foi. »
- 31 juillet 2020 : Rencontre de l'AECQ avec la CNESST et la Direction de la santé publique à propos des protocoles sanitaires dans les lieux de culte. En [entrevue](#), le Secrétaire général parle d'une rencontre cordiale et d'un bon climat de travail.
- 5 août 2020 : Rencontre de la Table interreligieuse avec les autorités gouvernementales à propos des protocoles sanitaires. La Table travaille aussi à sa consolidation.
- 15 août 2020 : Fin du [Festival de l'Assomption](#), qui aurait reçu de 8 000 à 10 000 personnes au Cap-de-la-Madeleine, en respectant les limites de 250 personnes par salle de rassemblement (basilique, sous-sol, etc.).
- 27 août 2020 : Réception de l'[affiche de la CNESST](#) pour les lieux de culte, des affiches traduites, du protocole conjoint pour la réouverture sécuritaire des lieux de cultes et de l'[Arrêté numéro 2020-059 du ministre de la Santé et des Services](#)

[sociaux en date du 26 août 2020](#). Ce dernier autorise une distance minimale de 1,5 mètre entre les personnes rassemblées dans un lieu de culte lorsqu'elles demeurent à leur place, la possibilité de retirer le couvre-visage une fois à leur place et silencieuses, et la possibilité pour un célébrant ou un bénévole de retirer son couvre-visage s'il reste à 2 mètres de toute autre personne.

8 septembre 2020 : Modification du protocole du 27 août pour préciser que la limite de 250 personnes s'applique non pas à chaque lieu de culte dans son ensemble, mais bien à chacune des salles de chaque lieu de culte, à condition que chaque salle ait un accès indépendant.

Document mis à jour le 10 septembre 2020.